



PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE LA VILLE DE CAUSAPSCAL, tenue le 01 mai 2023 à 20 h, à l'Hôtel de Ville au 1, rue Saint-Jacques Nord, sont présents : Messieurs les conseillers Gaëtan Gagné, Louis-Marie D'Anjou, Léo Lepage-St-Amand et Réjean Gagné, formant quorum sous la présidence de madame la Mairesse Odile Roy.
Absence : Denis Viel.

Sont aussi présents messieurs Laval Robichaud directeur général, Guylain Raymond directeur des loisirs et Daniel Claveau directeur des travaux publics.

1- Ouverture

Mme Odile Roy, Pro-Maire, déclare que le quorum est atteint et la séance est ouverte.

2- Adoption de l'ordre du jour

- 1- Ouverture de la séance
- 2- Adoption de l'ordre du jour
- 3- Première période de questions
- 4- Adoption du procès-verbal du 02 et 05 avril 2023
- 5- Adoption de la liste des comptes
- 6- Rapports divers
 - 6.1 Services municipaux
 - 6.2 Dossiers des élus
 - 6.3 Dossiers MRC
- 7- Dépôt – états comparatifs du premier trimestre
- 8- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste – 3 factures
- 9- Avenant « 1 » à l'entente numéro 202272 – Rue Saint-Jean-Baptiste
- 10- Adoption du règlement 272-23 modifiant le règlement 73-2002 des permis et certificats
- 11- Adoption du règlement 273-23 modifiant le règlement des permis et certificats #74-2002
- 12- Adoption du règlement 274-23 modifiant le règlement de lotissement #75-2002
- 13- Adoption du règl. 275-23 modifiant le règl. - plans d'implantation et d'intégration architecturale 78-2002
- 14- Adoption du règl. 269-23 sur la démolition d'immeuble
- 15- Servitude d'accès au fonds d'autrui et droit d'usage aliénable
- 16- Dérogation mineure de René Harrisson
- 17- Dérogation mineure des immeubles BSLG Inc.
- 18- Dérogation mineure de Renaud Valois
- 19- Dérogation mineure de Kevin Corriveau
- 20- Entretien paysager annuel 2023 - Bélanger
- 21- Demande d'appui au comité vigie du Centre matapédien d'études collégiales
- 22- 17 mai - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
- 23- Concours « Bénévole de l'année 2023 » de la Fête des Moissons
- 24- Dons
- 25- Affaires nouvelles
 - 25.1 Financement – journal l'Eau vive
 - 25.2 Coopération intermunicipale avec Amqui
 - 25.3 Octroi – collecte des matières résiduelles
 - 25.4 Participation – enveloppe local jeunesse 2023
 - 25.5 Révision budgétaire OMH avril 2023
 - 25.6 Prolongation du délai pour les abris d'auto
 - 25.7 Rg2 phase2 ajustement des coûts
 - 25.8 Recharge du rang Matalik Nord
 - 25.9 Conférence sur la santé mentale
 - 25.10 Réfection du pont Plante
 - 25.11 Nouvelle affectation pour les conseillers
- 26- Correspondances
- 27- Période de questions
- 28- Levée de la séance

2023-05-117

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter l'ordre du jour tel que lu avec ajout aux affaires nouvelles.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

3- Première période de question(s)

Huit citoyens assistent à la séance, M. Mario Coté demande les lots qui ont été touchés par les tempêtes de vent du 23 décembre et du 1er mai seront réévaluer; M. Antonin Boucher demande si la route de Paul-Guy Arbour sera rechargée.

4- Adoption du procès-verbal du 02 et 05 avril 2023

2023-05-118

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le procès-verbal 02 et 05 avril 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

5- Adoption de la liste des comptes

2023-05-119

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter la liste des comptes au montant de 88 276.33 \$ et d'en autoriser le paiement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

6- Rapports divers

6.1 Services municipaux

Messieurs Daniel Claveau et Guylain Raymond font le résumé de leur rapport mensuel.

6.2 Dossiers des élus

- Louis-Marie D'Anjou pour le comité sur l'environnement : pas de réunion
- Léo Lepage-St-Amand : réunion à venir, politique familiale et la St-Jean;
- Réjean Gagné : pour le conseil d'établissement de la Polyvalente, à venir et le CCU 4 dossiers sont présentés lors de la présente séance.
- Gaëtan Gagné : CDC; pas de réunion.

6.3 Dossiers MRC

- Odile Roy : Ouverture de la véloRoute le 19 avril et il y aura un Bazar à Amqui pour une collecte de fonds le 13 mai
- Mme Odile annonce sa présence sur les CA de la MRC à venir.

2023-05-120 7- Dépôt – états comparatifs du premier trimestre
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter le dépôt des états financier du premier trimestre.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-121 8- Honoraires professionnels – BPR – Rue Saint-Jean-Baptiste – 2 factures
Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand d'autoriser le paiement de la facture #60806609 et 60806614, des honoraires de la firme BPR-Infrastructure inc., pour la somme de 2 719.95 \$ taxes incluses.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-122 9- Avenant « 1 » à l'entente numéro 202272 – Rue Saint-Jean-Baptiste
CONSIDÉRANT l'avenant à l'entente, numéro 202272, à intervenir entre la ministre des Transports et de la Mobilité durable et la Ville de Causapscal concernant le projet Nu. 154-05-1885, de réalisation et surveillance des travaux de reconstruction en section urbaine de la rue Saint-Jean-Baptiste;
CONSIDÉRANT que cette entente est conforme aux volontés du conseil;
EN CONSÉQUENCE :
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné;
Que la mairesse et le directeur général, soient autorisés à signer ladite entente pour et au nom de la Ville de Causapscal.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-123 10- Adoption du règlement 272 23 modifiant le règl. 73-2002 des permis et certificats
ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le règlement des permis et certificats numéro 73-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le conseil municipal doit modifier son règlement sur les permis et certificats aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021;
ATTENDU que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023.

En conséquence :

Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le règlement numéro 272-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 11- Adoption du règlement 273-23 modifiant le règl. des permis et certificats #74-2002
ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le règlement de zonage numéro 74-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le conseil municipal doit modifier son règlement de zonage aux fins de conformité au schéma d'aménagement révisé de la MRC de La Matapédia modifié par le règlement numéro 2021-07, entrée en vigueur le 20 décembre 2021;
ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'apporter différentes modifications à son règlement de zonage;
ATTENDU que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;
ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023.

En conséquence :

2023-05-124

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le règlement numéro 273-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 12- Adoption du règlement 274-23 modifiant le règlement de lotissement #75-2002
ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le règlement de lotissement numéro 75-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU que le conseil municipal juge opportun d'apporter différentes modifications à son règlement de lotissement;
ATTENDU que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;
ATTENDU qu'aucune demande visant à ce que le règlement contenant les dispositions prévues dans le second projet de règlement soit soumis à l'approbation des personnes habiles à voter n'a été reçue;
ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023.

En conséquence : i

2023-05-125

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'adopter le règlement numéro 274-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

13- Adoption du règl. 275-23 modifiant le règl. - plans d'implantation et d'intégration architecturale 78-2002

ATTENDU que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 78-2002 de la Ville de Causapscal a été adopté le 2 juillet 2002 et est entré en vigueur le 28 octobre 2002 conformément à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU que le conseil désire autoriser, sous réserve de la procédure prescrite par le règlement, certains matériaux de revêtement de bâtiments non autorisés de plein droit par le règlement de zonage;

ATTENDU que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

ATTENDU qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 mars 2023.

En conséquence :

2023-05-126

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné et résolu d'adopter le règlement numéro 275-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

14- Adoption du règl. 269-23 sur la démolition d'immeuble

Considérant que la Ville de Causapscal est régie par la Loi sur les cités et villes et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant que l'article 137 de la Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel et d'autres dispositions législatives prescrit que les municipalités doivent adopter un règlement sur la démolition d'immeuble avant le 1^{er} avril 2023;

Considérant que le chapitre V.0.1 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme prescrit le contenu des règlements sur la démolition d'immeubles devant être adoptés par les villes;

Considérant que le conseil a soumis un projet de règlement à la consultation de la population conformément à l'article 125 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme;

Considérant qu'un avis de motion relatif à l'adoption du présent règlement a été donné lors de la séance du conseil tenue le 6 février 2023;

En conséquence :

2023-04-127

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'adopter le règlement numéro 269-23 annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

15- Servitude d'accès au fonds d'autrui et droit d'usage aliénable

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal doit mettre en œuvre le projet de reconstruction urbaine de la rue Saint-Jean-Baptiste;

CONSIDÉRANT que ce projet implique à la destruction et reconstruction du mur de soutènement sis sur la rue Saint-Louis et prenant appui sur l'immeuble désigné comme étant le lot numéro 5 248 558 et 5247956;

CONSIDÉRANT qu'une servitude réelle et perpétuelle d'accès est nécessaire pour permettre d'atteindre le site projeté de construction et d'entretien de l'ouvrage;

2023-05-128

CONSIDÉRANT que la Ville de Causapscal à mandater Me Marie-Élisabeth Bureau Morin, notaire exerçant en la ville de Causapscal, pour réaliser la partie légale de l'entente, pour un projet de servitude et droit d'usage aliénable;
Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'autoriser le directeur général et la Mairesse de la Ville de Causapscal à signer tous documents donnant effet à la présente.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-129

- 16- Dérogation mineure de René Harrisson
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230049, de M. René Harrisson : de permettre qu'un bâtiment accessoire résidentiel excède 80m² la superficie au sol du bâtiment principal sans excéder 10% la superficie du terrain.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-130

- 17- Dérogation mineure des immeubles BSLG Inc.
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230039 de, immeubles BSLG Inc., de :
- Permettre qu'une véranda excède un empiètement de 2 m dans la marge avant qui est de 10 m, tout en respectant la distance de 1,50 m de la ligne de rue projetée;
 - Permettre qu'un stationnement hors rue, de plus de quatre véhicules, ne soit pas entouré de bordures, que les allées d'accès ne soient pas pavées et que les cases ne soient pas lignées.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

2023-05-131

- 18- Dérogation mineure de Reno Valois
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230020 de, immeubles BSLG Inc., de permettre qu'un gazebo soit à une distance moindre de 2 m d'une autre construction accessoire.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-05-132 19- Dérogation mineure de Kevin Corriveau
Considérant que le dossier en titre a été évalué et accepté par les membres du comité consultatif de l'urbaniste (CCU);
Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, d'accepter la dérogation mineure numéro #DPDRL230045, de M. Keven Corriveau de :
- Permettre qu'une largeur d'accès à la propriété excède 5.50 m en milieu urbain;
 - Permettre qu'une aire de stationnement soit à une distance moindre que 6 m de toute fenêtre d'une pièce habitable située sous le niveau du sol nivelé autour du bâtiment.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-05-133 20- Entretien paysager annuel 2023 – Bélanger
Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter la proposition d'entretien paysager annuel 2023, pour la somme de 4 119.40\$ avant taxes, sans prendre en compte les surplus ou demandes particulières.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 2023-05-134 21- Demande d'appui au comité vigie du Centre matapédien d'études collégiales
Considérant que le Centre matapédien d'études collégiales joue un rôle de premier plan dans la rétention des jeunes dans la MRC de La Matapédia, leur retour éventuel ainsi que dans le développement socioéconomique de La Matapédia ;
Considérant que le CMÉC connaît, entre autres, un contexte de diminution de clientèle qui fragilise sa pérennité ;
Considérant que le conseil de la Ville de Causapscal se prononce favorablement en appui à la mission du Comité vigie du CMÉC d'assurer la pérennité de l'établissement et de mener à bien un plan d'action en conséquence.
En conséquence :
Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, que la Ville de Causapscal appuie le Comité vigie du CMÉC dans son mandat visant à assurer la pérennité du CMÉC.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

- 22- 17 mai - Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie
CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;
CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres

personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

2023-05-135

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, de proclamer le 17 mai « JOURNÉE INTERNATIONNALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE » et de souligner cette journée en tant que telle.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

23- Concours « Bénévole de l'année 2023 » de la Fête des Moissons

2023-05-136

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de présenter le nom des citoyens impliqué bénévolement à Causapscal, dans le cadre des nominations qui seront présentées lors de la fête des moissons, au moment venu.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

24- Dons

2023-05-137

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, de verser le don suivant :

- 300\$: L'organisation bénévole Espace Tennis Matapédien
- 300\$: Fondation du Centre Hospitalier de Rimouski
- 200\$: 50 ans et plus – vin d'honneur
- 15\$: pour être membre de la Table de concertation des aînés du Bas-St-Laurent

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25- Affaires nouvelles

2023-05-138

25.1 Financement – journal l'Eau vive

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accorder le financement pour le journal l'Eau vive, pour la somme de 3500\$

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.2 Coopération intermunicipale avec Amqui

ATTENDU QUE la Ville de Causapschal a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 — soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité ;

ATTENDU QUE les municipalités de Causapschal et d'Amqui désirent présenter un projet d'embauche d'une ressource humaine pour pallier un surplus de travail au niveau de l'inspection municipale, dans le cadre de l'aide financière ;

EN CONSÉQUENCE:

2023-05-139

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou que :

- Le conseil de la Ville de Causapschal s'engage à participer au projet de coopération intermunicipale énoncé et à assumer une partie des coûts;
- Le conseil de la ville de Causapschal autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 - Soutiens à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;
- Le Conseil de la Ville de Causapschal nomme la Ville d'Amqui organisme responsable de projet.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.

Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.3 Octroi – collecte des matières résiduelles

Considérant Que la Ville de Causapschal est le donneur d'ouvrage du projet de collecte des matières résiduelles sur son territoire ;

Considérant Que le contrat de collecte des matières résiduelles vient à échéance le 10 juin 2023 et qu'il est requis de procéder à l'appel d'offres de service pour ce projet ;

Considérant Que la Ville de Causapschal a procédé à un appel d'offres public regroupé pour la collecte des matières résiduelles dans le secteur Est ;

Considérant Que le fournisseur suivant a déposé une soumission conforme dans le cadre dudit appel d'offres, à savoir :

- 9385-3117 Québec inc. – Fusion environnement inc. ;

Considérant Que l'adjudication du contrat est faite sur la base du plus bas soumissionnaire conforme pour l'ensemble du secteur ;

Considérant Que le prix soumis par le soumissionnaire dépasse de beaucoup le pourcentage d'indexation prévu pour ces services ;

Considérant Qu'en présence d'un seul soumissionnaire conforme, la municipalité peut négocier à la baisse le prix soumis par ce soumissionnaire ;

Considérant Que tout membre du conseil municipal, le cas échéant, a déclaré tout conflit d'intérêts et toute situation de conflit d'intérêts potentiel et s'est retiré des délibérations et du vote sur le contrat à octroyer.

En conséquence :

2023-05-140

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand :

1. D'octroyer le contrat de collecte des matières résiduelles de la Ville de Causapschal à 9385-3117 Québec inc. – Fusion environnement inc. au montant de 319 309.72\$ (incluant les taxes et tous frais applicables) pour une durée de 18 mois incluant une année d'option;

2. D'approuver l'avis de changement #1 (crédit de 9 015.29 \$) qui ajuste les items du bordereau des prix de la soumission en fonction de la proposition de l'entrepreneur à la suite des démarches de négociation entre le comité de négociation formé par le conseil de la MRC de La Matapédia et l'entrepreneur;
3. D'inscrire l'adjudication de ce contrat sur le système électronique d'appel d'offres SÉ@O ;
4. D'autoriser le, directeur général à signer pour et nom de la Ville de Causapscal tous les documents relatifs à l'adjudication dudit contrat.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.4 Participation – enveloppe local jeunesse 2023

2023-05-141

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, propose appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné :

- Que la Ville de Causapscal confirme une participation financière de 1 000 \$ pour l'année 2023 afin de permettre la réalisation de projets par et pour les jeunes découlant du projet des stratégies jeunesse en milieu municipal du Secrétariat à la Jeunesse ;
- Que la Ville délègue M. Réjean Gagné comme représentant de la municipalité sur le conseil d'administration du comité de développement ;
- Que la Ville mandate le comité de développement à identifier par résolution le ou les projets qui bénéficieront d'une aide financière en vertu de l'entente entre la MRC, la municipalité et le comité de développement;
- Que la Ville autorise le directeur général et/ou Madame la Mairesse, à signer le protocole d'entente avec la MRC et le comité de développement.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.5 Révision budgétaire OMH avril 2023

2023-05-142

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose, appuyé par monsieur le conseiller Réjean Gagné, d'accepter le budget révisé 2023 – 004111 PU-REG Déficit d'exploitation à la date du 17 avril 2023, de l'Office d'Habitation de la Matapédia (OHM).

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.6 Prolongation du délai pour les abris d'auto

Considérant que le règlement sur les abris d'auto temporaire stipule que la date limite pour les enlevés est le 30 avril;

Considérant les demandes de citoyens pour avoir un temps de grâce plus long cette année pour l'enlèvement des abris d'autos;

2023-05-143

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter de prolonger la date pour enlever les abris d'auto au 15 de mai 2023.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.7 Rg2 phase2 ajustement des coûts

Considérant que nous avons eu récemment une demande de l'Entrepreneur afin d'ajuster les coûts unitaires du projet en raison du transfert de la réalisation des travaux pour 2023 en raison des différentes attentes en lien avec Hydro-Québec, MELCC et la CPTAQ;

Considérant que la Ville à octroyer le mandat de suivis de ce projet au service d'ingénierie de la MRC, après analyse des documents contractuels, étant des documents remontants à 2020-2021, aucune clause ne définissait les coûts relatifs au retard ou report de travaux, donc afin d'agir de bonne foi et diligence comme l'indique le Code civil. Les devis 2023 font état d'une indexation possible des coûts unitaires de l'IPC du Québec de l'année précédente.

Considérant cet IPC est constitué du taux de 2021 établi à : 3.79% et du taux de 2022: 6.69%, en composant ces taux pour le report des travaux étant donné que le projet aurait pu débiter à l'été / automne 2021 et qu'un report des travaux 2022 a été requis en raison de l'attente de par la CPTAQ, le MELCC et HQ. L'Indexation proposée est donc de 10.73% en totalité.

Considérant cette hausse, l'estimée à la charge de la Ville est de 1 299 965 \$ suite à l'adoption des directives de changements, compensation de MELCC et HQ ainsi que la proposition d'indexation à l'Entrepreneur. Initialement en 2021 suite à l'adoption des subventions ce montant devait être de 574 648\$, donc il y a un différentiel de coût de 725 317\$.

Considérant que pour limiter cet effet et de ne pas endetter davantage la Ville, la MRC suggère :

- Annulation des travaux restants sur le secteur en gravier, soit le rechargement granulaire et la stabilisation d'instabilité;
- Annulation des travaux de pavage de 5+680 @ 7+100, donc la fin du pavage en 2023 serait à la fin de la résidence de M. Pierre-Luc Voyer au #176;

Considérant que nous avons de la réserve sur la partie PAVL -Soutien, soit 40 000\$. Cette suggestion a l'avantage de ne pas retirer la reconstruction du 2e rang (partie pavée) sur son ensemble, et permettre de paver dans un projet TECQ futur afin de combler les 1420 mètres linéaire annulés au présent projet.

En conséquence :

2023-05-144

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, propose appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, de mandater le directeur général de s'assurer que les conséquences de cette situation soient le moins risquées possible pour la Ville, et de tenir le conseil informer des directives de changements annoncées.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25-8 Recharge du rang Matalik Nord

Considérant les travaux de rechargement du Rang Matalik Nord à l'été 2022, qui ont laissé la surface de roulement avec un manque de finitions;

Considérant que le propriétaire, M. Maurice Veilleux offre le matériel nécessaire, que la Ville pourra prélever gratuitement sur sa propriété;

2023-05-145

Monsieur le conseiller Réjean Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné que ;

- Le directeur des travaux publics estime les coûts des travaux pour s'assurer que l'offre assure la plus-value pour les citoyens de la Ville;
- M. Veilleux sera mis aux faits de la décision et que celle-ci sera motivée par la disponibilité monétaire de la Ville.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.9 Conférence sur la santé mentale

Considérant que la Ville de Causapscal, par la résolution 2023-01-043, proclame la Journée nationale de la promotion de la santé mentale positive;

Considérant la présentation de l'activité préparée par le service des loisirs cadre parfaitement avec le concept;

2023-05-146

Monsieur le conseiller Réjean Gagné, propose, appuyé par monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand, d'accepter l'activité de conférence sur la santé mentale positive, qui sera présentée au centre sportif Gérard Duchaine, et suite au financement proposé, d'assumer le possible déficit.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25.10 Réfection du pont Plante

Considérant l'état du tablier du Pont plante, de la responsabilité de la Ville de voir à son entretien;

Considérant qu'un seul soumissionnaire a déposé une soumission;

2023-05-147

Monsieur le conseiller Gaëtan Gagné propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou d'accepter la soumission de PONTS EXPERTS, 10, 4^{ième} Rue Ouest, Rimouski, pour la somme avant taxes de 79 000\$

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

25-11 Nouvelle affectation pour les conseillers

Monsieur le conseiller Léo Lepage-St-Amand propose, appuyé par monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou, d'accepter les nouvelles affectations qui suivent :

- M. Gaëtan Gagné désire se retirer de la commission de développement de Causapscal (CDC), et sera remplacé par M. Réjean Gagné;
- M. Réjean Gagné désire se retirer du Conseil d'établissement de la Polyvalente, et sera remplacé par M. Jean Marie Kabera.

Conseiller Réjean Gagné vote pour, Conseiller Léo Lepage-St-Amand vote pour, Conseiller Gaëtan Gagné vote pour, Conseiller Louis-Marie D'Anjou vote pour, Mme la Mairesse Odile Roy s'abstient.
Absent : le Conseiller Denis Viel

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ.

26 Correspondance

La correspondance est lue.

27 Période de questions

Le citoyen Pierre Boudreau questionne pour la grille de protection du terrain de Baseball du Parc de la pointe, s'il va être réparé.

M. Paul André Couture demande si le projet de la Rue St-Jean Baptiste va commencer comme prévu en mai.

28 Levée de la séance

2023-05-148

Monsieur le conseiller Louis-Marie D'Anjou propose, appuyé par monsieur le conseiller Gaëtan Gagné, de lever la séance.